

organisé, comme l'affirme le premier ministre. La Légion a groupé ses membres en vue d'une action concertée; cependant, est-il quelque organisme au Canada qui soit en meilleure posture que les hommes ayant servi leur pays durant la dernière guerre, pour reprocher au Gouvernement sa conduite? Dans une autre partie du discours du premier ministre, je relève les paroles suivantes:

Je suis fermement convaincu, je le répète, que notre appel au public aurait été couronné de succès si nous avions reçu l'appui des honorables chefs de l'autre côté de la Chambre, de leurs partisans et de leur presse. Qui en doutera? Le volontariat, je l'affirme, nous aurait fourni les renforts nécessaires, n'eût été l'opposition organisée contre le régime de l'enrôlement volontaire.

L'honorable M. ASELTINE: Qui a dit cela?

L'honorable M. HORNER: Le premier ministre. Qu'on le note bien, nous avons un gouvernement de parti. Chez nos voisins du Sud, le Président a offert deux postes de guerre importants, dans son cabinet, à deux membres influents du parti de l'opposition. Pendant que j'écoutais le discours du premier ministre, de la galerie de l'autre Chambre, je ne pouvais m'empêcher de songer qu'il aurait sans doute un lapsus linguæ et qu'il emploierait les mots "parti libéral" en parlant du grand intérêt qu'il porte à notre pays. Je craignais que cette erreur ne lui arrive.

L'honorable M. KING: Il n'arrive pas souvent au premier ministre de faire des erreurs.

L'honorable M. HORNER: Le printemps dernier, le premier ministre aurait pu en n'importe quel temps renseigner la population sur ce que son parti ferait et sur ce qu'il s'abstiendrait de faire. Mais il nous a fait croire à ce qui s'est avéré depuis une impossibilité, de sorte qu'il est lui-même responsable de toute impasse dans laquelle il peut se trouver maintenant. "On ne récolte que ce qu'on a semé". Le premier ministre a semé ce qu'il récolte actuellement.

J'espère que le Gouvernement discontinuera d'accepter dans l'active des jeunes de 18 ou 19 ans qui veulent s'enrôler, et permettra aux hommes de 22 et 23 ans d'y rester comme recrues. Depuis le premier instant, l'effort de guerre du pays est sous la direction d'un régime de parti. Je ne crois pas qu'un seul honorable membre puisse me citer un cas semblable parmi les démocraties libres avec lesquelles nous faisons la guerre à l'Allemagne et au Japon.

L'honorable F. B. BLACK: Honorables sénateurs, la déclaration que l'honorable sénateur d'Ottawa (l'honorable M. Lambert) vient

L'hon. M. HORNER.

de nous servir ne laisse pas de me surprendre bien vivement. J'ignore s'il "lançait un ballon".

L'honorable M. GRIESBACH: Demandez-le lui.

L'honorable M. BLACK: Il ne nous le dirait pas. Je lui dirai que sans le désir qui animait les différents partis de l'opposition d'assurer l'envoi immédiat au front des troupes de renfort dont le besoin est si pressant, il y aurait maintenant appel au peuple. C'est uniquement parce que le Parlement et la population le veulent ainsi qu'ils permettent au Gouvernement de continuer à la direction des affaires. J'estime que les honorables sénateurs ne devraient jamais perdre de vue cette considération. Si l'honorable sénateur d'Ottawa s'imagine que le pays approuvera la prolongation du Parlement au-delà de la période statutaire, il peut être certain, si je comprends bien l'état d'esprit de la population, que les événements le détromperont.

L'honorable M. LAMBERT: L'honorable sénateur me permettra-t-il de lui demander s'il laisserait apporter des retards à l'effort de guerre du pays pendant qu'un nouveau gouvernement s'organiserait et qu'un appel serait fait au peuple? Dans l'affirmative, et si la guerre dure encore, car, en somme, c'est la dernière étape de la course qui compte surtout, favoriserait-il quand même le lancement d'une campagne électorale avec tous les effets troublants qu'elle comporte?

L'honorable M. BLACK: L'honorable sénateur prononce un autre discours.

L'honorable M. LAMBERT: Non, je pose simplement une question.

L'honorable M. BLACK: Si le Gouvernement actuel a toute la compétence que lui reconnaît l'honorable sénateur, et certains ministres sont compétents, il doit savoir que le terme du présent Parlement expire le 17 avril prochain. Si le Gouvernement le sait, j'estime qu'il devrait voir à toutes les préparations qu'impose un appel au peuple.

L'honorable M. LAMBERT: Seriez-vous en faveur d'un appel au peuple indépendamment de toute autre condition?

L'honorable M. BLACK: L'histoire du Canada ne nous offre pas d'exemple d'un Gouvernement prolongeant sa durée...

L'honorable M. LAMBERT: 1916.

L'honorable M. BLACK: ...et la population canadienne ne demande nullement la prolongation de la législature actuelle. A moins de circonstances extraordinaires et